

Entre changements climatiques et développement durable : La recherche agricole en Haïti

O.N. Carvil et M.L. Fontin, Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV), Université d'Etat d'Haïti (UEH)

Résumé

Carvil O.N. et Fontin M.L. 2024. Entre changements climatiques et développement durable : La recherche agricole en Haïti. RED 11 (1): 28 - 40

Cet article fait état de la situation de la recherche agronomique en Haïti dans le contexte des changements climatiques. Sur la base de la littérature existante, une historique et un état de lieux de la recherche agronomique sont présentés ; la mise en place de mécanismes régulateurs de ce secteur, la création de la Direction de l'Innovation sont relatées. Le constat est que la recherche agronomique haïtienne reste à construire en dépit de nombreux efforts consentis. Une masse de professionnels de la recherche en tant que telle, l'organisation et le renforcement des institutions existantes, un financement effectif axé sur une politique de recherche à bâtir restent à concevoir. L'Agence Nationale de la Recherche pour une Agriculture Durable (ANARAD) et le Fonds National de Recherche pour un Développement Durable (FONRED) ont été mentionnés comme organismes régulateurs. L'organisation étatique devant orienter et réguler la recherche, même quand elle a été créée, n'a jamais pu assurer cette fonction, le financement par l'Etat n'a été pris en compte que récemment. Cependant, des perspectives encourageantes ont été relevées.

Abstract

Carvil O.N. et Fontin M.L. 2024. Between climate change and sustainable development: Agricultural research in Haiti. RED 11 (1): 28 - 40

The present article described Agricultural Research in Haiti in the framework of Climate changes. Based on existing literature, the history and an overview of this topic were discussed; regulatory mechanisms as well as the Innovation Direction creation were reported. In short, agronomic research is to be built despite of the numerous efforts made. A mass of researchers, the organization and the strengthening of existing institutions, an effective funding focused on research policy to establish are still to be designed. The *Agence Nationale de la Recherche pour une Agriculture Durable* (ANARAD) and the *Fonds National de Recherche pour un Développement Durable* (FONRED) were indicated as regulating mechanisms. State organization expected to guide and regulates Research, even established, was unable to fully play this role. Research state funding is quite recent. However encouraging prospects were noted.

Introduction

En septembre 2015, la République d'Haïti, s'est jointe au concert des nations pour définir avec les autres pays membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à atteindre d'ici 2030 (25). Ce programme présente une liste de mesures à prendre pour le bien de la Planète et de ses habitants. Selon Ban Ki-Moon, Secrétaire Général de l'ONU de l'heure, "*ce programme incarne les aspirations des hommes et des femmes du monde entier, qui veulent vivre en paix, en sécurité et dans la dignité sur une planète en bonne santé* (26)". Il faut rappeler que ces ODD viennent en remplacement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que certains pays ont vigoureusement poursuivis avec des résultats plus

ou moins mitigés. Les statistiques évidemment diront bien plus que les réalités, mais elles véhiculent des données qui s'imposent par leur caractère officiel. Ainsi, en 2012, Haïti aurait progressé en ramenant à 24.7% la part de la population en situation d'extrême pauvreté (21). Il existerait donc une fraction de près de 2.5 millions d'haïtiens disposant d'un revenu journalier de moins de 1.25 USD et qui conséquemment se trouvent dans l'impossibilité de payer pour l'éducation de leurs enfants, de nourrir décemment leurs familles, de reconstituer leur force de travail et de participer de manière active à l'effort de développement. A noter qu'en 2023, soit une dizaine d'années après ce constat, la CNSA évaluée à 2.95 millions le nombre d'haïtiens qui, en termes d'insécurité alimentaire, se trouvent

en situation de crise [Phase 3 de l'*Integrated Food security Phase Classification* (IPC)]. Un an après, soit en 2024, le pourcentage d'haïtiens en insécurité alimentaire d'urgence (Phase 4 de l'IPC) est estimé à 17% de la population analysée (1.64 millions de personnes). Une situation qui pourrait s'expliquer par l'inflation galopante, la violence des gangs, la décapitalisation des exploitations, les faibles récoltes agricoles (4, 9).

En fait, en dépit des progrès réalisés, la tâche reste ardue. Les conditions sociales, politiques, économiques et environnementales ne cessent de se détériorer entretemps. Les catastrophes naturelles, l'exode continu vers les villes, l'urbanisation sauvage des plaines irriguées, la mal-politisation excessive de tout ce qui touche à l'existence même de l'Homme haïtien, l'insécurité physique des personnes et des biens activement entretenue par les gangs, ont contribué à exacerber une situation déjà critique depuis plus d'une trentaine d'années. Comment, dans ces conditions, permettre à près de 3 millions de personnes de sortir de la pauvreté ? Sur quels leviers agir pour fournir du travail, une alimentation saine, abondante, diversifiée, équilibrée et souhaitée à la population ? Le défi reste donc de taille et l'agriculture, que pratique près de 50% de la population active, devra apporter une part substantielle non seulement pour éliminer l'insécurité alimentaire, réduire la pauvreté extrême, mais aussi enclencher les dynamiques susceptibles de conduire au développement durable.

Il s'agit en fait d'une mission titanesque qu'une agriculture généralement dite de subsistance, opérant dans des conditions de faible techni-

city et de minimum d'intrants, peut difficilement accomplir. En effet, pratiquée sur un peu plus du tiers (34%) du territoire national, l'agriculture ne parvient à fournir que 50% des disponibilités alimentaires (23). Ces relativement pauvres performances expliquent la faiblesse des rendements obtenus au niveau de cultures souvent confrontées à de nombreuses contraintes dont la qualité douteuse du matériel de plantation, l'indisponibilité des intrants, la rareté, l'absence ou la gestion inefficace des systèmes d'irrigation, la déficience de l'offre technique. De plus, trop souvent, ces activités se réalisent dans des conditions et selon des pratiques qui contribuent dangereusement à accélérer la dégradation de l'environnement physique, menaçant par ainsi la reproductibilité même des systèmes de production. De même, la pression sur les ressources naturelles exercée par une population en "croissance sauvage", continue de réduire la couverture végétale à travers soit l'exploitation libre des ligneux pour l'énergie, les meubles et la construction, soit le défrichage pour l'extension des espaces cultivés dans des sites pourtant officiellement protégés. Il en résulte une fragilisation excessive du milieu qui, associée à l'urbanisation des plaines irriguées (plaines du Cul-de-Sac, de l'Arcahaie, de Léogane, des Cayes, etc.), se solde par la réduction des surfaces agricoles, la destruction de la couche arable des sols, des glissements de terrain, des dégâts matériels importants, voire des pertes en vie humaine et une menace incessante pour le potentiel de production agricole.

Par ailleurs, les changements climatiques, que le pays expérimente depuis plus de dix ans, ne font qu'aggraver une situation déjà désastreuse, plongeant en plein désarroi l'agriculteur appelé à produire dans des conditions de parfaite incertitude. La grande sécheresse de 2013 - 2015, suivie en octobre 2016 du passage du cyclone Matthew donne un aperçu des méfaits possibles de ces dérèglements climatiques sur

l'économie du pays. En conséquence, il faudrait adapter les pratiques, ajuster les calendriers culturels, envisager une agriculture plus productive, plus intelligente, mieux à même d'assumer son rôle moteur dans la croissance économique du pays. L'adaptation aux changements climatiques, l'obtention de matériels de plantation performants, la gestion de la fertilité et des pestes, la restauration des sols, la gestion de l'eau à la parcelle, sont autant de thématiques à adresser pour l'avènement d'une agriculture durable susceptible d'associer les objectifs de production à ceux plus larges de conservation et de renouvellement des ressources. Seule une recherche active, orientée vers les priorités du moment et capable de proposer des solutions réalistes, pourra apporter la somme de savoirs et de savoir-faire requise à cette fin.

Brève historique de la recherche agricole en Haïti

Comme pour tous les secteurs de la vie nationale, l'histoire de l'agriculture haïtienne est émaillée de ces "success stories" qui témoignent d'un passé prospère et mettent en exergue notre incapacité à maintenir et à gérer nos réussites. Avant l'indépendance, l'agriculture fournissait en abondance du sucre, de l'indigo, du cacao, du coton, et des cultures vivrières (Manioc, igname, patate, ...). Jusqu'à la seconde moitié du 19^e siècle, elle plaçait la jeune nation haïtienne parmi les quatre premiers producteurs de café (20). L'agriculture était aussi dominée par le coton, le cacao, le sisal, le campêche exportés vers l'Europe et les Etats Unis d'Amérique, le riz et le manioc. Cette agriculture florissante était réalisée sur des terrains fertiles, fraîchement défrichés ou en écosystèmes relativement peu dégradés. L'environnement physique de production était encore stable et les méfaits de la déforestation ou de l'exploitation excessive des arbres ne se feront sentir que des décennies plus tard. La recherche agricole, telle que nous la définissons aujourd'hui n'était pas connue au

pays. Seules la créativité, l'ingéniosité née des besoins, l'expérience d'autres cultures et d'autres pays avaient permis ces exploits. Mais plus tard, les choses évolueront différemment, de grandes compagnies américaines, *Haitian American Sugar Company* (HASCO), *American Development Corporation*, *United West Indies Corporation*, Société Haïtiano-Américaine de Développement Agricole (SHADA), ..., s'établiront dans le pays à partir de la deuxième décennie du 20^e siècle. A la faveur de la constitution de 1918 accordant le droit de propriété aux étrangers (Art. 5) et de la loi du 28 juillet 1929, l'Etat haïtien concèdera à des compagnies et corporations étrangères telles *Standard Fruit*, *Haïtian Product Company*, *United West Indies Corporation*, *Haïtian Pineapple Company*, la SHADA, des terres à des prix dérisoires, forçant les paysans à la corvée et à la migration vers d'autres cieux, Cuba et la République Dominicaine en particulier (5).

Les compagnies étrangères susmentionnées, profitant des ressources facilement accessibles et d'une main d'œuvre bon marché, introduiront les ferments d'une agriculture moderne à travers des variétés hautement productives, la machinerie agricole, les engrais chimiques et les pesticides. La prospérité de ces années ne profitera toutefois pas au pays, mais contribuera à la naissance d'une économie tournée vers l'exportation sans rapport avec les objectifs de développement locaux et dépendant directement du marché mondial, ce que Doura qualifiera "d'extraversion dépendante organisée de notre économie" (6).

A un certain point, on pourrait prétendre que la recherche agricole en Haïti a débuté avec l'introduction dans la première moitié du 20^e siècle, marquée par l'occupation américaine, de l'agriculture productiviste caractérisée par l'emploi de variétés à haut rendement, d'intrants chimiques (engrais, pesticides), de machinerie (charrue, herbes) et pratiquée au niveau des plantations de canne-à-sucre, de

banane, de coton ou de sisal. En fait, les compagnies impliquées se contentaient d'introduire des variétés réputées productives, des engrais et autres intrants chimiques testés ou utilisés dans d'autres environnements pour retirer le maximum de leurs plantations. Ce n'est que vers les années 1940 que les premiers travaux de recherche, conduits par des chercheurs américains pour le compte de la SHADA, seront signalés particulièrement dans les plantations d'Hévéa (*Hevea basiliensis*) dans la Grand'Anse et de Liane caoutchouc (*Cryptostegia grandiflora*) aux Gonaïves (7). Plus tard dans les années 1970, la HASCO en particulier, qui en 1973 passera sous le contrôle d'un groupe haïtien, conduira par l'intermédiaire de ses agronomes haïtiens des essais d'adaptation de variétés de canne-à-sucre rapportées résistantes au charbon causé par le champignon *Ustilago maydis* ou ayant des rendements supérieurs aux variétés locales. Mais, selon le rapport de la Capital Consult SA cité par Cloutier, la production était, dans l'ensemble, réalisée à partir de matériel végétal présentant des signes de dégénérescence (3). Dans la même période, on rencontrera également les travaux sur le riz issus de la coopération entre l'Organisme de Développement de l'Artibonite (ODVA) et la Mission Technique Agricole Chinoise (MTAC) à la station expérimentale de Maugé (Vallée de l'Artibonite). Par contre, une étude de la BID datée de juin 1985 fait un rappel des contraintes classiquement rencontrées dans le secteur, sans mentionner la recherche ou des activités y ayant trait (1).

Une première mention d'activités de recherche agronomique émanant du domaine public est retrouvée dans un rapport datant du 23 septembre 1955 élaboré par des chercheurs haïtiens du Collège International d'Experts pour les Zones Tropicales Humides. Dans ce document, les auteurs soutiennent que le rôle du Département de l'Agriculture était : d'intensifier la production en vue de parer à toute disette alimentaire,

d'éduquer les fermiers par l'enseignement et la démonstration de techniques agricoles modernes orientées vers un but immédiatement pratique et adaptées aux besoins de développement du pays (13). Cette intensification pour les auteurs ne pouvait se réaliser sans un programme de recherche agronomique "*capable d'apporter aux agriculteurs haïtiens, par l'intermédiaire du service de l'extension agricole, les découvertes de la science agronomique (sic).*" Suivant ledit rapport, un service d'enseignement et d'expérimentation avait été établi à Damien avec une ferme expérimentale de 110 hectares équipée de machines agricoles, d'un magasin, d'une laiterie, d'un poulailler, d'un troupeau de bovins, etc. En plus de cet espace ouvert, étaient mis en place des laboratoires de botanique, de génétique, de phytopathologie, de chimie, d'entomologie, d'écologie, un herbier doté d'une collection de 10 000 spécimens et d'une bibliothèque. Les thématiques adressées relevaient de domaines divers dont l'amélioration des plantes, la production fourragère, la protection des cultures, l'amélioration du cheptel bovin, etc. Ces activités étaient réalisées sur la "Station Centrale de Damien" dont les cadres de recherche étaient aussi professeurs à l'Ecole Centrale d'Agriculture créée en 1924 et qui deviendra plus tard la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV) de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH). Ce rapport qui date de la seconde moitié du 20^e siècle témoigne du caractère actif de la recherche agronomique, plus particulièrement du rôle du secteur public dans la conduite de ces activités et aussi du rapport étroit entre recherche et enseignement agricoles. Les chercheurs impliqués étaient tous cadres du Département de l'Agriculture, tout en se réclamant du Collège International d'Experts pour les Zones Tropicales Humides.

NB. Le Collège International d'Experts pour la Zone Tropicale Humide a été créé en 1955 par le Programme de Recherche de l'UNESCO en vue de stimuler la coordination des recherches sur les problèmes scientifiques de la zone tropicale humide et favoriser l'adop-

tion de mesures à caractère international ou régional visant au développement de ces recherches. Il consistait en un groupe de réflexion constitué de spécialistes désignés par les pays membres de l'UNESCO, les experts. Ces derniers pouvaient être consultés de temps à autre par correspondance ou être invités à siéger dans les comités réunis par l'UNESCO. Au 1^{er} Mars 1956, vingt-trois pays, dont Haïti, avaient officiellement désigné leurs spécialistes (24)

En fait, les activités de recherche se poursuivront jusqu'au milieu des années 1980 avec des projets financés par la *International Foundation for Science* (IFS), le *Projet de Développement Agricole Intégré* (PDAI), conduits par des professeurs de la FAMV et sur les fermes agricoles du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR). La période s'étendant de 1970 à la fin des années 1980 figure parmi les plus florissantes en matière de recherches agronomiques en Haïti. Elle est surtout marquée par le projet Madian-Salagnac financé par divers bailleurs dont *Misereor* d'Allemagne, CEBEMO des Pays-Bas, Secours Catholique de France, *Interamerican Foundation* (IAF), la Communauté Economique Européenne (CEE), le Ministère des Affaires Etrangères de France (MAE). Le projet mit en place deux centres de formation, celui de Madian à Petite Rivière de Nippes en 1977 et celui de Salagnac sur le Plateau de Rochelois trois ans plus tard. Ce dernier était impliqué notamment dans la formation des étudiants de la FAMV, dans des programmes d'étude du milieu et aussi dans la recherche appliquée. Il accueillait de jeunes chercheurs français qui travaillaient aux côtés de collègues haïtiens, professeurs à la FAMV. A partir de 1978, les salaires des cadres affectés au centre de Salagnac furent pris en charge par le MARNDR (2). A la fin du projet, le centre a été définitivement rattaché au MARNDR, le personnel continua de recevoir ses émoluments, mais aucun budget n'était alloué à son fonctionnement proprement dit. En janvier 1983 est créé le Centre de Recherche et de Documentation Agricole (CRDA) placé sous le contrôle de la FAMV, alors sous tutelle

du MARNDR. Pendant près de quatre ans, le CRDA contribuera à la génération et au transfert de technologie et bénéficiera du support financier des Agences canadienne et américaine de développement international (ACDI et USAID). Toutefois, à partir de 1987, en raison des troubles enregistrés au sein de l'université d'État d'Haïti, perturbant le fonctionnement de la FAMV, le MARNDR rapatria le CRDA qui, par le Décret de novembre 1987 devint un service déconcentré œuvrant sous la supervision de la Direction Générale du Ministère. Dans le même temps, l'instabilité politique, les troubles institutionnels et autres bouleversements intervenus durant cette période particulièrement mouvementée, entraînèrent la suspension des financements externes et du coup le ralentissement, voire l'arrêt total des activités du CRDA. Seules des activités ponctuelles seront reprises incluant les essais variétaux du Service National Semencier (10).

La volonté du MARNDR de créer un "Système National de Recherche Agricole (SYNARA)" à composition extrêmement complexe se retrouve dans un document élaboré en 1998 par une équipe mixte IICA-MARNDR (12). Ce système devait être constitué d'un noyau représenté par le Système Central de la Recherche (SCR) autour duquel graviteraient l'Environnement National de Recherche (ENR) et l'Environnement International de Recherche (EIR). Tel que conçu le SCR, organe central du SYNARA, devait regrouper l'ensemble des structures engagées dans la recherche agronomique. Son fonctionnement dépendrait tant d'un environnement national favorable aux activités de recherche que d'un environnement international. Le SCR regroupe conséquemment des organismes divers dont quatre universités (UEH via la FAMV, Quisqueya, Caraïbes, Notre Dame), le CRDA, des Organismes Non Gouvernementaux (ONG) : GRAMIR, ASSODLO, ORE, SECID, etc., l'Association Nationale des Agro-professionnels Haïtiens

(ANDAH), la Compagnie Haïtienne de Tabac (CHT), etc. Au niveau de l'ENR se retrouvent les directions départementales agricoles (DDA), les Directions techniques du MARNDR, l'Unité de Protection Sanitaire (UPS) et l'Unité de Programmation Suivi et Evaluation (UPSE). En plus, l'ENR comprend des ministères dont ceux de l'Economie et des Finances (MEF), de l'Environnement (MDE), des Affaires Etrangères (MAE), du commerce et de l'industrie (MCI), du Plan et de l'Education. Des institutions autonomes, des ONG, des entreprises privées (AGRICORP, AGROTECHNIQUE, DARBOUCO, Double Harvest, ...) en font également partie. Quant à la couche la plus externe de l'atome, EIR, elle est composée de près de 23 entités dont 11 ambassades et 12 entités dites techniques dont l'IICA, la FAO, la BID, l'UE, l'USAID, la Coopération japonaise (KR2), etc. Le SYNARA était alors défini comme un système dont la mission était de promouvoir l'innovation technologique pour assurer le développement agricole durable dans toutes ses dimensions politiques, socioéconomiques, techniques et écologiques (12). Ainsi perçu, le SYNARA devait entreprendre un ensemble d'actions destinées à le mettre en situation de fonctionner, il devait entre autres commencer par identifier les actions courantes de recherche, inviter les organismes de recherche à rejoindre ses rangs, organiser un symposium annuel avec en vue l'évaluation des activités de recherche, la préparation du plan annuel de recherche avec des programmes, des projets, des activités et l'identification des sources de financement. Ce grand système serait financé par les organismes membres, des projets externes, des bailleurs. En fait, le financement interne du système devait reposer sur la capacité des organismes membres à générer des fonds à partir des services fournis, des ventes de documents et autres matériels produits. Tel que conçu, on comprend que le SYNARA ne soit jamais sorti de sa coquille, le système était trop compliqué pour être

viable. Comment assurer la coordination de cette gigantesque machine aux pièces disparates et pas nécessairement compatibles ? Comment impliquer effectivement des organisations internationales à mission définie, des ambassades de pays, certes, amis et sans nul doute désireux de contribuer au développement national, dans un système national de recherche ? Il s'agissait, on le comprend bien, d'une stratégie destinée à engager la responsabilité de la communauté internationale dans le processus pour s'en garantir le support durable.

La recherche agronomique en Haïti, état des lieux

La recherche agronomique n'est pas une vaine expression en Haïti. Elle chemine avec la pratique et l'enseignement agricoles depuis la deuxième moitié du 20^e siècle. Elle est faible, pas toujours cohérente, peu ou non organisée et elle n'adresse pas nécessairement les problèmes majeurs du secteur. Elle ne répond pas toujours à la conception d'une recherche valorisée par les publications dans des revues à comité de lecture. Elle est locale, parfois paysanne, elle est conduite par des institutions ou organisations souvent dépourvues des ressources appropriées ou à vocation développementaliste ou des fois (il faut le reconnaître) purement affairiste. Elle est volontariste, car fort souvent motivée bien plus par la volonté du chercheur que par une demande expresse. En réalité, pendant longtemps et peut-être encore aujourd'hui, elle est restée en marge du secteur agricole. Les autorités en reconnaissent l'intérêt ; mais il n'existe pas une politique de recherche en tant que telle, soutenue par des crédits budgétaires adéquats et consacrés.

Les sociétés humaines les plus avancées technologiquement sont celles qui, très tôt, ont compris l'importance de la recherche et lui ont conséquemment accordé la place qui lui revient dans le processus de développement. L'agriculture haïtienne a une mission difficile à

remplir, celle de subvenir aux besoins de plus de 11 millions d'haïtiens aujourd'hui, auxquels il faudra peut-être ajouter plus d'un million dans la prochaine décennie. Pour cela, la relance agricole devra cesser d'être un slogan politique pour devenir une stratégie effective dans la poursuite des ODD définis en 2015 par l'ONU. Il faudra que le pays développe une agriculture moderne, performante, fondée sur une nette amélioration de la productivité, l'utilisation de matériels biologiques saines et de qualité, la mise au point de techniques de production efficaces ; une agriculture capable de faire face à la concurrence et d'attirer les investissements. Mais, rien de tout cela n'est possible sans un système de recherche et d'innovation cohérent, doté des ressources humaines, financières et matérielles, de l'organisation, des institutions et des méthodes de travail à la mesure d'une telle mission.

Les ressources humaines, les travailleurs de la recherche

Selon une étude du projet de développement économique des filières rurales du MARNDR (DEFI), il y aurait dans le pays au moins une vingtaine d'organisations à conduire des activités de recherche en Haïti. Parmi ces dernières se retrouvent des universités, des ONG, des centres privés de recherche, des centres de formation technique, des entreprises privées (commerciales), des organisations paysannes, des structures du MARNDR dont le CRDA, la Direction de la Formation Permanente des Entrepreneurs Agricoles (DFPEA), etc. Ces résultats porteraient à croire à l'existence d'une recherche agronomique extrêmement active et riche ; mais, à l'analyse il faudrait surtout faire l'apologie, s'il y a lieu, du niveau surprenant d'ouverture d'un domaine généralement plus fermé. La démocratisation des critères a permis en fait de classer nombre d'actions dont l'utilité ou l'intérêt ne saurait être questionné, sous l'expression "activités de recherche". Au niveau de ces organisations, ne se retrouvent par contre que 78

chercheurs ou professionnels de l'agriculture se réclamant comme tels dont environ deux tiers détendraient un diplôme de deuxième ou bien plus rarement de troisième cycle (16).

Ce travail fait ressortir entre autres points intéressants, le nombre et la qualité des travailleurs de la recherche. En effet, dans les organisations ou entités enquêtées, il y aurait en moyenne moins de trois cadres par entité, à avoir reçu une formation de chercheur (une maîtrise de recherche ou un doctorat). Evidemment, cette moyenne, en tant que telle, ne peut en aucun cas témoigner des différences énormes entre les entités enquêtées en termes de nombre et de qualité des cadres, de structures et d'organisation. Toutefois, elle met en exergue la carence en ressources humaines qualifiées du système de recherche haïtien. Ces dernières, là où elles existent effectivement, sont rares et peu motivées. Au niveau des universités (UEH, Université Quisqueya, Université Notre-Dame d'Haïti : UNDH, etc.), elles sont représentées par des enseignants, détenteurs d'une maîtrise de recherche au moins ou plus rarement d'un doctorat. Toutefois, dans la grande majorité des cas, ces enseignants sont peu intéressés à s'impliquer dans une entreprise consommatrice de leur temps et jugée peu ou non lucrative. En effet, les salaires consentis, l'absence du statut particulier d'enseignant-chercheur ou d'un plan de carrière basé sur des critères liés à la recherche, tel le nombre de publications, constituent autant d'entrave au développement de la dimension recherche de l'Université. Les efforts de l'UEH en vue de relever les salaires des enseignants et de créer ce statut d'enseignant-chercheur doivent être signalés ici ; mais il y a encore du chemin à parcourir dans ce sens. Relever les salaires, créer un statut d'enseignant chercheur ne suffiront pourtant pas pour assurer la promotion d'une recherche active, efficace et utile ; ces facteurs ne seront jamais que des incitatifs, d'importants sti-

muli, mais ils ne créent pas la flamme ; ils ne peuvent que l'attiser quand, déjà, elle somnolait dans l'âme. D'un autre côté, être chercheur est un métier qui s'apprend ; il exige non seulement les bases théoriques et épistémologiques, mais encore un entraînement pratique, un apprentissage auprès de maîtres expérimentés, bref une formation à la recherche par la recherche.

En dehors de l'Université, la recherche dite agronomique est conduite par des professionnels de l'agriculture, bien plus tournés vers le développement local, des organisations paysannes encadrées par des ONG et comme le suggère l'étude du DEFI, par des entreprises privées intéressées bien plus au gain (sorte de publicité vulgarisatrice). Il s'agit d'une recherche à finalité précise, dont le but est essentiellement de résoudre un problème ponctuel, de satisfaire un besoin souvent suggéré aux bénéficiaires, de promouvoir l'offre d'un produit nouveau. On pourrait prendre en exemple un essai d'adaptation en rapport avec l'introduction d'une variété de semence nouvellement reçue par le distributeur.

Au niveau du MARNDR, les chercheurs demeurent des cadres affectés soit au niveau du CRDA, du SNS, de la DPV ou des fermes expérimentales du MARNDR. Ils sont peu nombreux et les résultats de recherche se résument souvent à des rapports d'activités. La rémunération de ces employés-chercheurs, leur avancement n'est guère en rapport avec leurs activités ou leur performance, ce ne sont que des fonctionnaires émargeant du budget de l'état. Le CRDA, affaibli par des causes diverses, dont l'absence des disponibilités financières pour payer la recherche (personnel scientifique et capitaux) demeure souvent en dehors, voire dans l'ignorance de ces activités et ne peut du coup en évaluer ni la qualité, ni l'intérêt pour le secteur, ni la performance des chercheurs.

Organisation de la recherche agronomique

"Pour les pays du tiers-Monde, moins avancés, la recherche n'est pas un luxe ; elle constitue la première des conditions d'un développement maîtrisé localement (22)". En débutant ainsi son article dans le Monde Diplomatique, Alain Ruelan, ancien directeur de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM), aujourd'hui Institut de Recherche pour le Développement (IRD), voulait témoigner de l'importance de la recherche pour les pays les moins avancés. Une recherche organisée autour d'une politique bien définie, orientée vers le progrès économique par le développement de la science. Le manque d'organisation, l'absence d'une politique de recherche au niveau du MARNDR constitue une autre contrainte au développement de la recherche agronomique en Haïti. Les tentatives de mettre en place un système national de recherche et d'innovation datent de la fin des années 1990 (10). La complexité du système dans sa conception, le rôle modeste conféré à l'Etat Haïtien en comparaison aux attentes exprimées envers les structures externes (ambassade, organismes internationaux, société civile) ont sans doute empêché à la structure de prendre corps. En fait, depuis 1983, le système de recherche agronomique public est sous le contrôle du CRDA, structure du MARNDR dont la mission est de gérer et de dynamiser les activités de recherche agricole, d'en définir les grandes orientations et implicitement de mettre en place les voies et moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Le CRDA a pendant longtemps travaillé en parfaite cohésion avec la FAMV jusqu'en 1987, année à partir de laquelle il fut rapatrié au MARNDR qui en fit une direction déconcentrée. Plus tard, les efforts ou velléités de décentralisation du système de recherche a entraîné la création de 9 unités régionales de recherche, elles-mêmes subdivisées en sous-unités selon des considérations géographiques et la disponibilité d'infrastructures de recherche. Cette balkanisation du

système acheva de relâcher les liens entre le CRDA, les Directions de Département Agricole (aujourd'hui DDA) et les ONG (15). Le fonctionnement du système dépendait totalement des fonds externes, le nombre de cadres avec une formation de chercheur était relativement faible, quatre PhD, dix-sept maîtrises et dix-huit licences dans les débuts des années 1980 en mettant en commun les ressources du MARNDR et celles de la FAMV. En 2016 par contre, le CRDA est réduit en peau de chagrin avec un directeur entouré de 3 à 4 cadres techniques. Dans ces conditions, la capacité opérationnelle de la structure est tombée au plus bas et les liens avec les potentiels utilisateurs de la recherche sont pratiquement inexistant. Ainsi le système de recherche et d'innovation représenté par le CRDA jusqu'à un certain moment a péché par sa simplicité autant que le SYNARA l'avait fait par sa complexité.

En fait, un système de recherche et d'innovation agricoles à caractère national devrait pouvoir orienter la recherche, en définir les politiques, les objectifs et les moyens. Il devrait être en mesure de formuler les thématiques prioritaires du secteur et y affecter les ressources en fonction des objectifs macro-économiques de l'heure. De plus, il devrait chercher à contribuer au renforcement des institutions de recherche (universités, centres et instituts publics et privés et autres organisations habilitées à conduire la recherche) et les inciter à exécuter les activités. Enfin, ce système devrait avoir la responsabilité d'évaluer la qualité des recherches, d'en valider les résultats et d'en assurer une diffusion simple, transparente accessible aux bénéficiaires ciblés.

Le financement de la recherche agronomique

Le financement public de la recherche est un enjeu national majeur, il témoigne de la vigueur et du niveau de détermination réelle derrière les "promesses développementistes" des gouvernements. En fait,

nul pays n'est en mesure de se développer de manière effective sans une évolution préalable de ses ressources scientifiques. Cette vérité s'applique autant à un pays qu'à un secteur en particulier. Ainsi, un programme de développement agricole, pour bien qu'il soit conçu, ne pourra atteindre ses objectifs sans une politique de dynamisation de la recherche agronomique et de promotion d'un enseignement de qualité dans les différents domaines liés aux sciences agronomiques. En 1990, lors d'une rencontre organisée à l'instigation du MARNDR et de l'Institut Interaméricain pour la Coopération en Agriculture (IICA), le Dr Max Millien premier directeur du CRDA eut à déclarer : "depuis plus de 30 ans, le pays n'a pas su doter la recherche agricole d'un budget de fonctionnement et d'investissement, ni profiter des facilités offertes par l'assistance externe pour promouvoir la recherche" (18). Le financement de la recherche, en fait, est une entreprise qui s'entend autant de la mise en place de structures et infrastructures de recherche, que des investissements dans l'acquisition d'équipements et le recrutement ou la formation de ressources humaines qualifiées. Si le MARNDR a effectivement mis en place certaines infrastructures qui, à l'origine, devaient faire de la recherche et de la vulgarisation, créé le CRDA, financé certains projets particulièrement grâce à la coopération bilatérale, il n'a jamais consacré une part effective de budget à la recherche. La structure même de la loi de finance nationale ne laisse de place à la recherche scientifique dans aucun de ses articles. Ce fait est en parfaite cohérence avec l'absence d'une entité administrative en charge de cet aspect pourtant primordial pour le développement économique. Une telle entité, un éventuel "Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique", figurerait alors dans le tableau budgétaire et bénéficierait dès lors de crédits consacrés. Mais plus encore, elle participerait de la définition de politiques nationales de recherche orientées et soutenues par

les grands objectifs de développement de l'Etat.

Le problème du financement ou de l'absence de financement de la recherche scientifique n'a jamais laissé indifférent les décideurs politiques, ne serait-ce qu'en apparence. Le sujet a été en fait débattu à maintes reprises et occasions dès les années 1990, avec entre autres, une rencontre organisée par le MARNDR et l'IICA autour du financement de la recherche, des discussions conduites autour de l'importance de la recherche en 2005, de l'organisation des "Assises de la recherche en agronomie et développement rural" en 2013 et même des "premières assises haïtiennes pour l'enseignement supérieur" organisées en marge des assises nationales sur la qualité de l'éducation en Haïti (27). Les réflexions soulevées par les assises de 2013, qui marquent d'ailleurs un tournant dans la vision politique de la recherche en agronomie, ont débouché sur la création par les autorités du MARNDR d'un Groupe de travail sur la Recherche (GT) qui, avec l'appui technique et scientifique du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), devait faire une proposition en vue de la consolidation de la dimension recherche du système national d'innovation dans les domaines de l'agriculture et du développement rural. L'absence d'un organisme public spécialisé dans le financement de la recherche figure parmi les constats faits par ce groupe de travail piloté par les consultants du CIRAD. Aussi recommandera-t-il la création d'une structure étatique consacrée à cet aspect. Cette structure à l'origine appelée Agence Nationale de la Recherche pour une Agriculture Durable (ANARAD) deviendra le Fonds National de Recherche pour un Développement Durable (FONRED), bien plus large, devant inclure l'ensemble du système national de la recherche et de l'innovation en Haïti.

Le Fonds national de Recherche pour un Développement Durable

Le Fonds National de Recherche pour un Développement Durable (FONRED) est né de la très judicieuse idée d'étendre les travaux du Groupe de Travail et des Consultants du CIRAD, à l'ensemble du système national de recherche et d'innovation. Ainsi a été créé par arrêté ministériel en date du 5 août 2015 le premier organisme national chargé sinon de réguler, du moins d'assurer la promotion de la recherche dans un souci de développement national.

Selon le tout premier article de cet arrêté, le FONRED a pour objectif de promouvoir la production de connaissances scientifiques en faveur du développement durable, de veiller à la diffusion des résultats de recherche et de contribuer au renforcement des institutions publiques et privées engagées dans la recherche scientifique. La structure répond à un besoin longtemps attendu et souhaité de tous leurs vœux par lesdites institutions. Elle devrait techniquement être capable de concentrer l'essentiel des crédits budgétaires, les dons et autres formes de dotations dédiés aux activités scientifiques et de les réallouer en fonction des priorités de développement. Elle devrait être en mesure de réguler le secteur, de veiller à une utilisation judicieuse des fonds alloués, de juger de l'opportunité des projets de recherche au regard des priorités nationales. Mais plus encore, le FONRED devrait avoir l'autorité de lever des fonds et de participer aux conférences budgétaires pour y défendre son budget. Cependant, tel que créé, le FONRED n'est qu'une unité technique de la Direction Générale du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), ayant à sa tête un Chef de Service portant le titre de Coordonnateur et relevant directement du Directeur Général du ministère. Selon l'arrêté, le FONRED est créé à côté de la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DESRS) avec laquelle

il doit agir en synergie. Mais comment agir en synergie dans l'inertie ? La DESRS, mise en place depuis 1997 pour veiller au bon fonctionnement du sous-secteur Enseignement Supérieur, est encore à la recherche de sa vocation. Bien qu'administrativement placée dans la hiérarchie au niveau de direction, la structure n'a jamais pu bénéficier de moyens (finance, logistiques, personnel) suffisant pour remplir sa mission (19). Le niveau d'autorité administrative, de compétence académique et scientifique nécessitait par une telle structure pour exercer la fonction régaliennne qui devait lui revenir, n'a jamais été mis à sa portée. Le FONRED, en tant que Service du MENFP sera-t-il mieux traité ?

Comme stipulé à l'article 3 de l'arrêté du 5 août 2015 définissant ses attributions, le FONRED reçoit, gère et alloue les fonds ; une fonction passive qui ne laisse à la structure ni le pouvoir de rechercher ces fonds, ni d'entreprendre les démarches auprès de l'Etat ou d'éventuels bailleurs ; ni le droit de présenter et défendre ses priorités et conséquemment ses besoins. De sorte qu'à l'analyse, le FONRED et la DESRS constituent les deux façades d'un même problème celui de la gestion de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Haïti. La DESRS n'ayant jamais eu les moyens de sa politique est devenue juste un guichet pour la livraison des autorisations de fonctionnement aux institutions d'enseignement supérieur dont le nombre, dans la liste publiée par le MENFP en 2024, est de 177 (17). Le FONRED, avec son statut d'unité technique de la Direction Générale, pourra difficilement être mieux loti. En réalité, le FONRED aurait pu, sinon dû être de préférence un Organisme autonome de l'Etat sous la tutelle d'un "Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation", fort de sa mission de promotion de la création des connaissances scientifiques et technologiques en vue du développement national. Dans la

mesure où il ne constituera pas un simple poste créé pour récompenser un allié politique, ou pour faire une fleur à un ami, le pays peut difficilement faire l'impasse sur un tel ministère. Notons toutefois que, par décret présidentiel portant organisation, fonctionnement et modernisation de l'enseignement supérieur, il a été créé l'Agence Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ANESRS). Par ce décret publié dans le Journal Officiel de la République du 30 Juin 2020, Le Moniteur, l'ANESRS reçoit pour mission d'assurer la gouvernance des Institutions d'Enseignement Supérieur (IES) et des centres de recherche sur tout le territoire. En plus, elle doit instaurer et encourager la recherche scientifique (14).

Le financement privé de la recherche

Les ressources employées par les acteurs de la recherche peuvent provenir de sources diverses. Quand, celles-ci sont fournies par des particuliers, des fondations, des organisations ou institutions non étatiques, ou tout simplement de la société civile, le financement est dit privé. Ce financement est généralement intéressé, résultant d'un besoin de solution à un problème scientifique ou technologique spécifique ressenti par le commanditaire. Dans ces conditions le chercheur est astreint à fournir des résultats dans un délai relativement limité et qui ne pourra être prolongé qu'en fonction des progrès réalisés ou de résultats préliminaires jugés prometteurs. Toutefois, le financement peut aussi être le fait d'organismes philanthropiques, de fondations altruistes dont le souci est de supporter un domaine particulier pour adresser une problématique d'importance communautaire [*Cancer Research Foundation* (USA)] ou pour encourager et supporter les jeunes chercheurs dans les pays moins avancés, *International Foundation for Science* (IFS) en Suède.

En Haïti, le financement privé de la recherche s'entend de celui apporté par certains ONG, par des Organisations internationales, ou des projets recherche-développement finan-

cés par la coopération bilatérale. La pertinence, l'utilisation effective, voire l'utilité des résultats ou leur validité scientifique sont très peu questionnées. Ces situations sont favorisées par l'absence d'un mécanisme régulateur susceptible de produire une analyse critique des protocoles et d'évaluer les résultats au regard des méthodes employées, lesquelles sont définies en fonction des objectifs fixés. Certaines universités, dont l'UEH, parviennent à travers leur budget à financer des petits projets de recherche dans le souci d'enrichir, d'actualiser l'enseignement et de pourvoir à l'encadrement des étudiants en fin de cycle. Souvent d'ailleurs, les activités de recherche se résument à la réalisation de ces mémoires.

Il faut signaler l'initiative du MARNDR soutenu par l'IICA de créer le Consortium de Recherche pour le Développement Durable d'Haïti (CORDAH) dans le cadre d'un projet financé par le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI). L'objectif du projet était de renforcer les capacités des acteurs et de favoriser la coordination des activités dans le souci de créer des synergies propres au développement effectif de la recherche. Le CORDAH a effectivement été mis en place, des projets de recherche soumis par des universités, par des ONG et autres organisations œuvrant dans le domaine de l'agriculture ont été financés. De même, dans le cadre de ce projet, un appui financier a été apporté à des étudiants en thèse. Les résultats restent toutefois mitigés. Notons qu'en sa qualité de projet, structure non permanente, non soutenu par des fonds nationaux, l'arrêt ou la fin du financement a aussi signifié la fin du CORDAH.

Dans le cadre du programme Feed the Future, le gouvernement américain a financé à travers l'USAID, le projet d'appui à la recherche agricole et au développement, dénommé AREA. Lancé officiellement en mai 2016, ce projet d'une durée de cinq ans devait, selon les responsables, donner un nouvel élan à l'agricul-

ture haïtienne en redynamisant la recherche dans le secteur. Pour donner ce nouvel élan, trois universités américaines, *University of Florida*, *Louisiana State University* et *Illinois University*, participaient au projet à un titre ou à un autre. Elles recevaient les bénéficiaires de bourses d'études ou intervenaient dans des activités de terrain. Ce projet a-t-il contribué au développement de la recherche dans ce domaine ? En réalité, le projet visait à assurer une plus large dissémination des technologies aux fermiers et au secteur privé par l'amélioration de la vulgarisation et du système d'innovation agricole. Il avait donc parfaitement compris l'importance de la recherche dans tout processus effectif de développement. Toutefois, la démarche visant au renforcement des universités locales, à la création d'une culture de recherche, à la connexion de chercheurs locaux avec leurs homologues des universités partenaires a manqué. AREA aura certainement contribué à la formation en attribuant des bourses d'études à quelques étudiants, fourni quelques petits équipements et formé des fermiers ; mais son impact sur le développement du système national de recherche reste peu évident. En effet, le renforcement des institutions de recherche, particulièrement les universités, reste hypothétique. Cela devrait supposer un ensemble d'actions destinées à permettre à ces institutions, d'opérer un certain nombre de progrès dont : le renouvellement ou la modernisation des infrastructures de recherche (laboratoires, serres, équipements, etc.), le renforcement du personnel de recherche, la réalisation de projets interuniversitaires conjoints susceptibles de favoriser l'insertion du système de recherche national dans la communauté scientifique internationale. Mais comment et pourquoi s'entourer d'autant de complications, quand l'octroi de bourses de deuxième cycle et le financement de petits projets de courte durée et à faible prétention innovatrice suffisaient pour garantir le succès ?

Le système de recherche haïtien a besoin de se constituer en tant que tel, de se développer à travers le foisonnement d'une masse critique de chercheurs compétents, motivés, animés du désir réel de créer, de générer des connaissances, de porter des innovations utiles à une agriculture haïtienne en mal de devenir. A cette fin, les organisations désireuses de l'accompagner dans cette quête doivent se purger de tout mécanisme susceptible d'en entraîner la perversion en se gardant de l'opportunisme économique à visage scientifique.

Des perspectives encourageantes

"La science peut révéler à un peuple comment utiliser au mieux le milieu où il vit, dont il vit, sans en détruire les richesses et les potentialités" (22). C'est Allain Ruellan qui nous rappelle ce rôle essentiel de la science dans la vie des communautés humaines. Il n'est pas de progrès technologique qui n'ait eu pour base la recherche de méthodes adaptées pour résoudre des problèmes précis ou répondre à un besoin réel de l'homme. La recherche est donc un puissant outil de développement tant technologique que social, économique ou culturel. Les sociétés qui, très tôt, en ont compris l'importance figurent parmi les plus avancées du monde. En Haïti, la recherche agricole a commencé relativement tôt tout de même. Comme le montre ce texte, déjà dans la première moitié du 20^e siècle, des travaux de recherche ont été réalisés dans les champs d'Hévée dans la Grande Anse et de Liane Caoutchouc aux Gonaïves aussi bien sur les variétés que sur les techniques d'extraction du latex de ces espèces. Cependant, ces travaux étaient réalisés par des chercheurs étrangers pour compte de compagnies étrangères et sur des sujets de peu d'intérêt pour les haïtiens eux-mêmes. Un peu plus tard, les rapports du Département de l'Agriculture, aujourd'hui le MARNDR, en feront état ; mais ces travaux se déroulaient dans le plus grand vide institutionnel et les résultats ne semblaient intéresser que

les chercheurs étrangers au service de compagnies étrangères. Dans les années 1970, la FAMV, mettant à profit sa proximité et ses relations privilégiées avec le MARNDR initiera des activités de recherche avec le Projet de Développement Agricole Intégré (PDAI). Ce projet a permis la constitution au sein de l'établissement d'un petit groupe de chercheurs à partir de cadres enseignants de la faculté impliqués à côté de scientifiques américains et mexicains dans le volet recherche.

Mais, pendant tout ce temps, la recherche restera éloignée des véritables préoccupations du terrain, elle génèrera des résultats qui seront publiés dans le Bulletin Agricole du MARNDR, distribué aux employés et déposé à la bibliothèque de la FAMV. Le projet de recherche Madian Salagnac financé par la coopération française contribuera à changer la donne en intégrant des professeurs de la FAMV qui utiliseront les résultats de recherche en agronomie et économie agricole en particulier pour enrichir leurs enseignements et des étudiants sortants pour la réalisation de leurs mémoires de fin d'études agronomiques.

Le travail d'inventaire des activités de recherche, commandité par le projet DEFI a relevé un nombre pléthorique d'opérateurs de recherche œuvrant sur le terrain, comblant le vide laissé par les institutions plus ou moins habilitées à conduire la recherche. Dans cette mouvance, foisonnent des ONG, des Organisations ou associations paysannes, des Centres de recherche privés dont des fondations (Centre Haïtien d'Innovation sur les Biotechnologies et l'Agriculture Soutenable : CHIBAS, Fondation Haïtienne de Développement Agricole Durable : FONHDAD, etc.), des compagnies de distribution d'intrants agricoles et autres structures plus ou moins organisées. Mais ces activités ne bénéficient d'aucune coordination et ne répondent pas toujours à des objectifs définis par le secteur. Les résultats sont souvent méconnus, ne faisant que rarement l'objet de pu-

blication ou de codification sous forme de pamphlets, de dépliants ou de fiches techniques.

L'université apporte également sa pierre à la construction de ce système. La Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire de l'UEH (FAMV/UEH), a une longue expérience de la recherche agricole, de la coopération avec des universités et institutions de Recherches étrangères (*UC Davis, University of Florida, CIRAD-France, INRA-France, Université Mayaguez-Porto Rico, etc.*). Outre l'UEH, d'autres établissements dont: l'Université Quisqueya en Collaboration avec la Fondation CHIBAS, l'Université Notre Dame, l'Université Américaine des Cayes ont rejoint plus ou moins récemment le peloton. Mais comme pour les autres opérateurs, les actions demeurent isolées, sans coordination, sans interaction entre les chercheurs. Il faut également souligner les efforts de ces institutions de faire de l'animation scientifique, à travers des journées, l'organisation de colloque et autres manifestations scientifiques. En 2017, pour la première fois, l'Etat haïtien résolut de doter la ligne budgétaire de l'UEH de provisions habilitant cette dernière à honorer, tant que faire se peut, sa mission de recherche aux côtés de celles d'enseignement et de service à la communauté. Aussi fut-il institué au niveau du Bureau du Vice-Recteur à la Recherche, le Fonds d'Appui à la Recherche (FAR) destiné à promouvoir le développement de cette activité au sein de l'université. Dans sa vocation structurelle, le FAR entend contribuer à la création, la mise en place de nouveaux laboratoires de recherche et l'équipement des laboratoires physiques existant, le renforcement des bibliothèques des facultés, etc. Il appuie également les projets de recherche des enseignants-chercheurs, et finance partiellement les mémoires des étudiants sortants.

D'un autre côté, la BRH (Banque de la République d'Haïti), a créé, depuis 2020, le « fonds BRH pour la Recherche et le Développement,

suite à de nombreuses réflexions très poussées, datant de 2017, sur des handicaps à la croissance, à la création d'emplois et au développement global du pays ». Ce fonds est destiné à financer des travaux de recherche scientifique à travers des projets soumis à la BRH et « jugés d'un grand intérêt pour la société » (8).

Nous avons rappelé dans les premières parties de ce texte, la création du CORDAH (Consortium de Recherche pour le Développement Agricole en Haïti). Avec un financement canadien géré par l'Institut Interaméricain de Coopération en Agriculture (IICA), le consortium a lancé les premiers appels à propositions en 2013 et a financé entre 2013 et 2015 une dizaine de petits projets de recherche pour des institutions établies dans trois départements du pays, le Sud, le Nord et l'Ouest. Dans le même temps, il a apporté du financement complémentaire à trois doctorants (11.).

Il faut également rappeler que depuis la fin des années 90, la FAMV publie une revue scientifique à caractère relativement éclectique, adressant dans ces colonnes des sujets divers incluant les résultats des travaux de recherche conduits à la FAMV, à Quisqueya, à la Faculté de Médecine et de Pharmacie, dans des universités étrangères par des boursiers haïtiens ou des chercheurs indépendants de la place. La revue "Recherche Etudes Développement (RED)" n'est pas exclusive à l'Agriculture, elle sort deux fois l'an et se veut ouverte à toutes les branches de connaissance. Depuis 2015, elle est devenue la revue officielle des sciences pures et appliquées de l'UEH aux côtés de "Chantiers", la revue des sciences humaines et sociales.

Un élément majeur dans l'évolution du système de recherche et d'innovation haïtien est représenté par le changement de paradigme survenu dans la vision des autorités agricoles du pays, une conception nouvelle qui s'est matérialisée par l'établissement d'un état des lieux de la recherche en 2012, suivi un an plus

tard (avril 2013), de l'organisation à Port-au-Prince des "Assises de la Recherche en Agronomie et en Développement Rural". L'objectif de ces assises était, d'une part, de parvenir à cerner les enjeux, les atouts et contraintes de la recherche en regard des impératifs de développement du secteur agricole, et d'autre part, de jeter les bases en vue de définir les grandes orientations d'une politique de recherche en agriculture et en développement rural. Faisant suite à l'organisation de ces assises, un groupe de travail (GT) pluridisciplinaire et multisectoriel a été mis sur pieds à la demande du Ministre de l'Agriculture afin d'appuyer des consultants internationaux du CIRAD et un consultant local, professeur à la FAMV, dans la "préparation d'une proposition de politique de consolidation de la dimension recherche du système national d'innovation dans les domaines de l'agronomie et du développement rural".

Les travaux des consultants réalisés en collaboration avec le GT ont permis d'élaborer une proposition dans laquelle les auteurs recommandent la mise en œuvre d'une politique devant permettre de :

- répondre aux besoins des acteurs du système d'innovation en agromonie, ressources naturelles et développement rural ;
- créer une masse critique de chercheurs compétents et motivés dans les domaines de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural ;
- habiliter le MARNDR à jouer pleinement son rôle dans le système d'innovation ;
- rendre attractifs les métiers de la recherche agronomique en créant des conditions de travail adéquates, en respectant la sphère d'autonomie relative des chercheurs et en prolongeant l'horizon de planification des équipes de recherche (sic).

Dans sa version de janvier 2014, le document propose la mise en place de deux instruments de politique afin d'atteindre ces objectifs : la

création d'une Agence Nationale de Recherche pour une Agriculture Durable (ANARAD) et la mise en place ainsi que le renforcement de la Direction de l'Innovation créée au sein du MARNDR.

De l'ANARAD au FONRED

Le Groupe de travail avait préconisé la création d'un organisme autonome à caractère administratif, culturel et scientifique dénommée Agence National de la Recherche pour une Agriculture Durable (ANARAD). Cette agence aurait pour fonctions de :

- promouvoir la production des connaissances scientifiques en agriculture, ressources naturelles et développement rural ;
- veiller à la diffusion de ces connaissances ;
- renforcer les capacités des institutions publiques et privées engagées dans la recherche ;
- Assurer au besoin la diffusion des innovations.

L'ANARAD serait avant tout un organisme de financement qui, entre autres attributions, devrait recevoir les fonds, les gérer et les allouer aux institutions de recherche publiques ou privées. L'agence était sensée fonctionner selon des principes vertueux définis dans le document et se résumant en une recherche constante de synergie entre les acteurs de la recherche, une augmentation des capacités des institutions en ressources humaines, l'articulation entre la recherche et l'enseignement, la promotion de la coopération entre institutions de recherche, etc.

L'ANARAD ne verra pas le jour. Sa dénomination confinait ses activités au seul secteur agricole, laissant ainsi de côté le plus large et inexistant système national de la recherche. Ainsi, dans le souci de faire plus national, d'adresser la problématique globale de la recherche en Haïti, les réflexions du GT, élargi avec des représentants du MENFP et des consultants, ont conduit à définir un cadre de fonctionnement et de réglementation bien plus large incluant tant la re-

cherche agronomique que celle liée à d'autres secteurs de l'environnement culturel et socio-économique haïtien. Ainsi sera créé par Arrêté Ministériel le Fonds National de Recherche pour un Développement Durable (FONRED), unité de la Direction Générale du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP).

Mise en place et consolidation de la Direction des Innovations au MARNDR

Le deuxième instrument de politique proposé par le GT est la Direction des Innovations (DI). La création de cette direction participait déjà des réflexions engagées depuis plusieurs années sur la réforme structurelle du MARNDR. Le Groupe de Travail a souhaité faire quelques propositions en vue de la mise en place effective et du renforcement de cette direction (27). Dans le cadre de cette réflexion, cette direction aurait entre autres pour mission de :

- renforcer les synergies entre les opérateurs de recherche, de formation et de vulgarisation ;
- définir les besoins en matière de vulgarisation ou de diffusion des innovations et de veiller à leur satisfaction ;
- renforcer les capacités des opérateurs publics ou privés à assurer la diffusion des résultats de recherche.

La DI n'est pas opérateur de recherche, mais comme le reconnaît le document du GT, cette direction pourra porter des projets toutes les fois que les intérêts stratégiques du secteur l'exigent. Une des caractéristiques de cette proposition est de garder l'Etat, le MARNDR en l'occurrence, en dehors du sous-secteur recherche comme opérateur : une aberration acceptée à tort ou à raison. Haïti est-elle déjà au stade où l'Etat peut effectivement se désengager de la production du bien public ou communautaire représenté par les résultats de recherche dans un domaine comme l'agriculture ? La recherche agricole dans les 20 à 30 prochaines années ne pourra en

aucun cas se réaliser de manière efficace, efficiente (rapport qualité / coût), et honnête sans un engagement effectif de l'Etat, en l'occurrence du MARNDR à travers ses directions ou de tous autres organismes publics dont le souci majeur est de mettre à la disposition du premier utilisateur de cette recherche, le petit fermier haïtien, un produit accessible et répondant à ses besoins. Dans l'état actuel des choses, les seuls avantages que peut tirer le chercheur haïtien de la recherche agricole demeure la reconnaissance de son travail, la satisfaction de participer à la refondation d'une agriculture moribonde en y infusant de nouvelles connaissances, de nouvelles technologies, des innovations créatrices susceptibles d'améliorer la productivité et d'engendrer la croissance. Le désengagement de l'état, exigé par les programmes d'ajustement structurel a donné les résultats que nous connaissons et que nous expérimentons aujourd'hui dans notre vie de peuple. Les petits agriculteurs de diverses régions du pays ont été abandonnés à eux-mêmes, les directions déconcentrées du MARNDR ont perdu tout leur lustre et gèrent bien plus des détails en dehors de tout contexte. *La DI devrait pouvoir remettre le MARNDR sur la voie de l'encadrement effectif des fermiers, en participant à la recherche, en construisant les supports les plus appropriés, les plus accessibles aux différents bénéficiaires pour en assurer la diffusion.*

En guise de conclusion

Les premières décennies du 21^e siècle en cours ont apporté à l'humanité la démonstration claire que les modes de production qui ont fait la prospérité des uns, sans faire progresser la situation des autres, ont atteint leurs limites. La gestion du support incontournable de cette production, l'environnement, n'a pas été suffisamment prudente, consciencieuse voire intelligente pour garantir la durabilité des systèmes de production. Le vocable "durabilité" est en fait entré dans le vocabulaire du développement, bien

plus comme une sorte de sésame pour ouvrir les coffres des bailleurs que comme l'expression du souci réel des acteurs d'œuvrer pour le long terme. Ainsi, tel projet préconisera l'utilisation du vétiver (*Vetiveria zizanioides*) en conservation de sol sur des terrains supportant des cultures vivrières. Evidemment, trois ans après, à la fin du projet, les bénéficiaires récolteront les racines de ce même vétiver pour les vendre à l'usine, accélérant ainsi la dégradation de leurs terres si "durablement conservées". Les véritables pratiques capables de garantir le renouvellement des performances, donc d'assurer cette durabilité sont souvent évitées, car trop difficiles à réaliser dans les limites temporelles ou avec les moyens limités du projet. Aujourd'hui pourtant, produire durablement n'est plus un slogan, c'est un défi dont l'enjeu est l'existence même des générations futures. C'est une réalité qui s'impose d'autant à nous que les premières manifestations des changements climatiques se font durement sentir. Les infestations d'insectes, l'apparition de maladies nouvelles, les longues sécheresses, les pluies intempestives en sont les témoins parlants. L'humain devra donc trouver de nouveaux modèles de production moins agressifs pour l'environnement tout en étant capable de s'adapter aux imprévus d'un climat en plein dérèglement.

Les pays les moins avancés (comme Haïti), donc les plus vulnérables, seront les plus touchés par ces changements et devront conséquemment prendre les mesures adéquates pour y faire face. Pour paraphraser Ruelan, c'est la recherche scientifique qui nous enseignera les méthodes à employer pour arriver à cette adaptation tout en satisfaisant nos besoins et en sauvegardant nos ressources. Ainsi, aujourd'hui, plus que jamais, le système de recherche et d'innovation en agriculture haïtien devra jouer son rôle pour permettre à l'agriculteur de continuer à produire dans des conditions qui peuvent à terme se révéler inhabituelles.

Fort heureusement, le système de recherche et d'innovation en agriculture est en continuelle métamorphose. De nombreuses contraintes sont présentes, mais les perspectives restent prometteuses. En effet, de multiples signes d'un renouveau ont été identifiés : l'intérêt croissant de la coopération internationale pour la recherche agricole, la création du FONRED, la mise en place de la Direction de l'Innovation du MARNDR, la mise en place de l'Ecole Doctorale conjointement par l'UEH et l'Université Quisqueya (UNIQ), les travaux en vue de la création à l'UEH du statut d'enseignant-chercheur. A noter que ce "statut" particulier, destiné à renforcer les responsabilités de l'enseignant d'université en termes de recherche et d'enseignement proprement dit, a été consacré par le Décret présidentiel de juin 2020. Toutefois, ces avancées ne devront pas être de simples soubresauts, les mesures effectives devront être prises, maintenues et soutenues pour permettre à la science de jouer son rôle et aménager par ainsi à l'agriculture haïtienne une passerelle sûre vers le développement réel. Ces mesures devront : 1) impliquer tous les acteurs et encourager le réseautage ; 2) répondre aux besoins des utilisateurs et correspondre aux objectifs de développement du secteur ; 3) veiller à la perpétuation des activités de recherche en créant une masse critique de chercheurs compétents et motivés.

Dans ce système, le MARNDR doit jouer un rôle essentiel qui ne peut nullement se résumer uniquement à la régulation et au financement, il doit également veiller prioritairement à renforcer le CRDA, la FAMV, les laboratoires ou toute autre structure de recherche publique, encourager les partenariats publics-privés francs. Il doit de plus s'assurer de pouvoir réclamer la propriété, évaluer, disposer et utiliser à bon escient les résultats de recherche des institutions financées avec les fonds d'origine publique (trésor public, coopération, fondations philanthropiques, etc.) et ce,

sans considération du statut juridique de ces institutions. *La recherche agricole en Haïti est un bien qu'il faudra maintenir dans le domaine public pour de nombreuses années encore. Les fermiers haïtiens, qu'importe leur état de fortune, détenteurs fragiles de petits lopins de terre ou propriétaires prospères de grands domaines, devront pouvoir en profiter au même titre.* Le développement de l'agriculture haïtienne et en fin de compte du pays en général est au prix de la libéralisation des connaissances scientifiques générées et du partage effectif des avancées technologiques.

Références bibliographiques

1. BID. 1985. Haïti, Etude du secteur agricole. Vol II. Rapport No 5375-HA
2. Brochet, M. 2013. Projet Madian-Salagnac, quarante ans d'appui aux dynamiques paysannes. Creative Commons. <https://journals.openedition.org/factsreports/2783#text>. Consulté le 01/02/2024
3. Cloutier, J. P. 1987. The closing of the Haitian American Sugar Company (HASCO). The Haïti Time. <http://www.cyberie.qc.ca/jpc/Haiti/hasco.html>. Consulté le 01/07/2024
4. CNSA. 2024. Panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire, <https://www.cnsahaiti.org/panier-alimentaire/> Consulté le 02/07/2024
5. Coupeau, S. 2008. The History of Haïti. Greenwood Press, Westport, Connecticut. London. 188p.
6. Doura, F. 2010. Haïti, Histoire et analyse d'une extraversion dépendante organisée, Les Éditions DAMI, Montréal. 251p.
7. Finlay, M. R. 2009. Growing American Rubber : Strategic Plants and the Politics of national security. Rutgers University Press, New Brunswick, New Jersey and London. 317p.
8. Fonds BRH pour la Recherche et le Développement. <https://frd.brh.ht/>. Consulté le

27/08/2024

9. ICP. 2024. ICP. Analyse IPC de l'insécurité alimentaire aigüe mars - juin 2024. Mise à jour de projection de l'analyse du mois d'août 2023. Haïti - fiche de communication IPC - mars - juin 2024. <https://www.cnsahaiti.org/analyse-ipc-de-linsecurite-alimentaire-aigue-mars-juin-2024/>
10. IFA-IICA. 1991. Haïti : Agricultural Sector Assessment . Bureau IICA-Haïti. 81p.
11. IICA. 2014. Rapport Annuel. Bureau de la Représentation de l'IICA-Haïti, Port-au-Prince, Haïti. 32p.
12. IICA-MARNDR. 1998. Le Système National de Recherche Agricole en Haïti. Bureau de la Représentation de l'IICA-Haïti, Port-au-Prince, Haïti
13. Kébreau, F., Pierre Louis, F., Adrien, J., Bonnefil, L. F. 1955. Rapport de Recherches sur la Zone Tropicale Humide. Rapport de recherche sur un programme de recherches agronomiques effectuées en Haïti. UNESCO/NS/HT/14. Paris
14. Le Moniteur. 30/06/2020. Décret portant organisation, fonctionnement et modernisation de l'enseignement supérieur
15. MARNDR. 2011. Renforcement du Système : recherche, vulgarisation, formation, conseils agricoles. In Politique de Développement Agricole 2010-2025
16. MARNDR/DEFI. 2012. Inventaire des actions de recherche appliquée en cours en Haïti dans le domaine agricole. Document de synthèse. MARNDR, Haïti. 94p.
17. MENFP. 2024. Liste des Institutions Privées et Publiques d'Enseignement Supérieur (IES) reconnues en Haïti. <https://menfp.gouv.ht/#/home/blog/hoM3gBPzz4tPAgl>. Consulté le 27/08/2024
18. Millien, M. 1990. Le financement de la recherche agricole en Haïti. In : Rencontre nationale

- sur les politiques de mobilisation des ressources financières destinées à la Recherche Agricole en Haïti. IICA
- 19.Noel, J. M. R. 2011. Construire le Système de l'Enseignement Supérieur haïtien. Alter Press. Alterpresse.org
 - 20.Perchelet, S. 2010. Haïti : des siècles de colonisation et de domination. <https://www.cadtm.org/Haiti-Des-siecles-de-colonisation> . Consulté le 02/07/2024
 - 21.PNUD. 2014. Rapport OMD 2013, Haïti, un nouveau regard. <https://www.undp.org/fr/haiti/publications/rapport-omd-2013-haiti-un-nouveau-regard>. Consulté le 02/07/2024
 - 22.Ruellan, A. 1988. Une priorité pour les pays du Tiers-Monde, la recherche scientifique, Facteur de Développement. Le Monde Diplomatique Aout 1988. Page 24
 - 23.UEP/MARDNR, 2012. Synthèse Nationale des Résultats du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) 2008-2009. 217p.
 - 24.UNESCO. 1964. Les activités de l'Unesco dans le domaine de la science et de la technologie. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000131424_fre. Consulté le 01/07/2024
 - 25.United Nations Development Programme. <https://www.undp.org/sustainable-development-goals>. Consulté le 25/5/2024
 - 26.United Nations. 2015. Meetings Coverage General Assembly Plenary. <https://press.un.org/en/2015/ga11688.doc.htm>. Consulté le 01/07/2024
 - 27.VLIET, G. Van et Groupe de Travail sur la Recherche Agronomique. 2014. Proposition pour une politique de consolidation de la dimension recherche dans le système national d'innovation en agronomie et développement rural. MARNDR, 37p.